

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2016

Convocation : 14 janvier 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 21 janvier, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, P. Rouby, V. Schaal, J.M. Raoult, D. Godard, Y. Leipert, F. Joubert, G. Guerbois, B. Lebreton, V. Varin, M. Barathon

Absents excusés : E. Martin-Gbeassor (pouvoir à P. Rouby), F. Colin-Manderscheid (pouvoir à J. Poussard)

Secrétaire de séance : M. Leipert

En début de séance, Mme Poussard sollicite le rajout à l'ordre du jour d'une demande FDAIC concernant des relevés topographiques. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

M. Raoult sollicite le rajout de son intervention lors du tour de table de la dernière réunion, non retranscrite dans le compte-rendu. Celle-ci s'établit comme suit : J.M Raoult : suite à l'envoi à son intention d'un mail par N. Velin sur la place des associations et d'un favoritisme éventuel sur le site internet de la commune, rappelle qu'il a mis uniquement un dépliant de l'association sportive communale à la rentrée pour les jeunes Guainvillois souhaitant faire du sport sur le site internet à la place de l'emplacement du tennis qui ne servait plus. Qu'à l'heure actuelle, J-M Raoult ne fera pas d'autres modifications en profondeur sur le site internet avant une refonte et une mise à plat de son contenu. Que sa maîtrise technique et sa volonté actuelle sont uniquement tournées vers la mise à jour du site internet et des actualités.

Par contre, J-M Raoult souhaite, notamment pour le prochain numéro de Guainville Infos, un traitement différent des informations culturelles ainsi que des associations pour un traitement plus cohérent et égalitaire. Dans ce cadre et comme nous sommes le 17 décembre, Mme Poussard demande et propose qu'une commission communication, loisirs et culture se tienne rapidement afin de regarder de près la construction et le contenu du Guainville Infos prévu en janvier 2016. Cette réunion se tiendra le mercredi 23 décembre prochain. Cet ajout est accepté.

Agglo du Pays de Dreux : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) se réunit après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Lors de sa réunion du 18 mai 2015, le conseil communautaire a approuvé différentes modifications statutaires et restitutions de compétences et notamment la création de la compétence facultative Pôles d'échanges multimodaux. Il convenait d'examiner les transferts de charges éventuels résultant de cette modification statutaire. Enfin, il est examiné la rétrocession de subventions versées avant la fusion par la communauté de communes du Thymerais à deux associations à vocation culturelle.

La CLETC s'est donc réunie à 2 reprises, le 9 novembre et le 1er décembre 2015. Lors de cette

dernière réunion, elle a approuvé le rapport rédigé au terme de ses travaux. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, et de tous les conseils municipaux des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'approuver le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Etude de devis

Aménagement espace cinéraire

Lors de la dernière réunion de la commission cimetière, celle-ci a fait le choix d'installer un colombarium de 8 cases, un jardin du souvenir, deux cavurnes, un banc et un livre du souvenir. Après étude des devis reçus par :

- La société Munier pour un montant HT de15554,40 €
- La société Granimond pour un montant HT de.....9862,80 €

la Commission propose de retenir l'offre de la société Granimond pour l'aménagement de l'espace cinéraire du cimetière. Le Conseil retient cette proposition à l'unanimité.

Terrassement espace cinéraire

Après étude du devis reçu par la société Pinson Paysage, pour un montant HT de 4041,00 €, le Conseil retient à l'unanimité des présents cette proposition concernant le terrassement de l'espace cinéraire.

Vitrage église

Il a été constaté qu'un carreau de l'église a été cassé vraisemblablement par un pigeon. Un devis a été demandé pour installer des carreaux en macrelon sur le châssis côté impasse en lieu et place des vitrages en verre.

Après étude du devis reçu par M. Avril, pour un montant HT de 1448,00 €, le Conseil retient à l'unanimité cette proposition.

Enquête publique : épandage de calciton

Le Conseil doit rendre un avis sur l'enquête publique inter-préfectorale d'épandage de sous-produits dont il a été discuté lors de la réunion du mois de décembre dernier. Mme Poussard rappelle que s'agissant d'un amendement calcaire, celui-ci est favorable sur terrain avec un PH faible et non calcaire, ce qui n'est pas le cas dans la commune. De plus, il faut signaler la présence de cours d'eau, de sources, de nappes phréatiques sur certaines parcelles concernées.

M. Raoult informe que ce produit ne peut être épandu que tous les 9 ans, M. Rouby rappelle la présence de métaux lourds.

Vu les faits exposés, l'absence de recul sur l'utilisation de ce produit, les problèmes de stockage, le caractère discutable du projet, les chemins d'exploitation non adaptés pour le passage des camions, le Conseil émet un avis défavorable à l'unanimité.

Création d'un poste de rédacteur territorial

Suite à la réussite au concours de rédacteur territorial de Mme Ecuyer, secrétaire de mairie, Mme Poussard propose au Conseil de créer un poste de rédacteur afin de pouvoir la nommer à ce nouveau grade. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Mise à disposition d'un terrain pour la commune

Elle concerne la valorisation d'un lavoir à Ritoire où l'emprise communale ne concerne que le lavoir en lui-même. A côté se trouve un terrain non entretenu. Le propriétaire a été sollicité pour la mise à disposition à titre gracieux de ce terrain, à charge pour la commune de l'entretenir. Un projet de bail emphytéotique a été envisagé mais celui-ci présente pas mal de contraintes pour le propriétaire. Une convention pourrait être passée avec le propriétaire pour une durée de 50 ans. Mme Poussard sollicite l'accord du Conseil afin que celui-ci lui donne pouvoir de signer tout acte destiné à cette mise à disposition.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Complément de nomination - CCAS

Suite au déménagement de Mme Pétilion, il convient de nommer un nouveau membre. Mme Lecomte sera nommée en remplacement de Mme Pétilion.

Relevés topographiques

Suite à une réunion avec le Conseil Départemental, Mme Poussard a appris que les relevés topographiques que la commune envisage de faire peuvent faire l'objet d'une demande FDAIC. Le Conseil l'autorise à l'unanimité à demander une subvention.

Le nouveau règlement FDAIC a fait passer beaucoup de subventions à 30 % et certains travaux ne sont plus pris en charge comme les radars pédagogiques.

Les sommes allouées vont diminuer.

7- lecture de courriers

Le Chertemps : voeux pour la nouvelle année

Association des maires 06 : remerciements pour la subvention versée aux communes sinistrées

Bon Eure de vivre : invitation prochaine assemblée générale du 29 janvier

Ligue contre le cancer : remerciements pour le versement de la subvention, demande de subvention 2016

8- Informations diverses

Après la tenue d'une réunion à la préfecture ce jour concernant le plan communal de sauvegarde, Mme Poussard informe le Conseil que suite à l'approbation du plan de prévention des risques d'inondation en avril 2014, les communes ont deux ans pour établir le plan communal de sauvegarde, soit avant le 14 avril prochain. La commune doit donc établir son plan pour la sauvegarde de la population exposée et relever les moyens à mettre à disposition. La population devra être sensibilisée. MM. Vincent Schaal, Jean-Marie Raoult, Gilles Guerbois sont chargés d'établir ce plan.

L'agenda d'accessibilité ayant été refusé, il devra être retravaillé également avant le mois d'avril.

9- Tour de table

N. Velin : a assisté à la commission de développement économique de l'Agglo où le changement d'organigramme a été présenté. L'interlocuteur privilégié de la commune se prénomme Diane.

Le problème du non remplacement du responsable de l'instruction du droit des sols a été évoqué. Les recherches sont en cours.

Y Leipert souhaite savoir où en est le projet de participation citoyenne. La délibération étant revenue du contrôle de légalité, un contact est maintenant à prendre avec la gendarmerie d'Anet pour organiser une réunion.

V Schaal demande si le réglage de l'éclairage public a été fait. C'est le cas. Pas de prise électrique disponible pour le camion pizza sur la place de l'Eglise, un contact est à prendre avec le SDE pour voir ce qui peut être fait. L'installation de l'armoire pour la fibre optique va être faite un peu plus loin que prévu.

M. Barathon : certains habitants de la Bâte ont eu des problèmes de baisses de tension électrique entre mardi et mercredi dernier. Le problème venait d'un coffret.

Des dépôts sauvages ont été faits au Pommeray.

J.M Raoult : la prochaine commission d'aménagement du territoire aura lieu le lundi 25 janvier prochain.

Concernant le fauchage sur les routes, a vu M. Pecquenard, Conseiller Départemental, ce point pourra être discuté lors de la prochaine réunion sur les routes avec analyse des cartes.

Demande comment s'est déroulée l'assemblée générale de l'association Vivre à Guainville. Celle-ci a eu lieu le 16 janvier dernier. L'association est dissoute faute de participants.

Le 4 juin prochain aura lieu la signature de la charte zéro pesticide avec Eure et Loir Nature à 11h30 à la salle Daniel Bergin. L'après-midi, opération nettoyage de la commune pour la journée mondiale de l'environnement. Exposition à la salle sur l'environnement.

Il faudrait prévoir une date de réunion pour la commission des chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.